CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
(GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE)

L'inscription à l'un de nos programmes et/ou la souscription à l'un de nos services, qu'elles soient réalisées par l'apprenant directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire (agence, école…) impliquent l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Registration for any of our programs and/or subscription to any of our services, whether carried out directly by the student or through a partner (agency, school, etc.), implies acceptance of these general terms and conditions of sale.

1 – ADMISSION ET INSCRIPTION / *ADMISSION AND ENROLLMENT*

1.1 : Informations générales / *General Information*

Pour intégrer l'un des programmes de l'ISPA, il faut tout d'abord compléter un dossier de candidature. Cette étape peut être réalisée par email (admissions@amiens-ispa.fr), via courrier postal ou sur place. Le dossier sera étudié afin de déterminer si le profil du candidat correspond à la formation choisie. Si c'est bien le cas, une **proposition de formation** sera envoyée à l'apprenant ou à son agent.

To join one of ISPA's programs, a candidate must first complete an application form. This step can be carried out by email (admissions@amiens-ispa.fr), by postal mail, or in person. The application will be reviewed to determine whether the candidate's profile matches the chosen program. If accepted, a training proposal will be sent to the student or their agent.

La validation de l'inscription sera effective après paiement des frais de scolarité / d'un acompte pour les candidats à l'étranger. Afin de suivre les cours dispensés par l'ISPA, il est nécessaire de régler la totalité des frais de scolarité mentionnés dans la proposition de formation acceptée plus tôt, et des éventuels services supplémentaires souscrits. Des facilités de paiement permettant d'échelonner le règlement peuvent être accordées et doivent être négociées en amont de l'arrivée et figurer dans la convention de formation, signée lors de l'inscription administrative.

The registration will be confirmed once the tuition fees or a deposit for international students have been paid. To attend classes provided by ISPA, the full tuition fees mentioned in the previously accepted training proposal, as well as any additional services subscribed to, must be paid. Payment plans allowing for staggered payments may be granted but must be negotiated before arrival and outlined in the training agreement signed during administrative registration.

L'apprenant s'engage à fournir, le jour de son inscription administrative, une copie de sa pièce d'identité et de son visa.

The student must provide a copy of their identification and visa on the day of their administrative registration.

1.2 : Demande de visa / *Visa Application*

Les apprenants à l'étranger ayant besoin d'un visa d'études pourront obtenir une attestation d'admission après avoir réglé la totalité de leurs frais de scolarité ou un acompte.

International students who need a student visa will be able to obtain an admission certificate after paying the full tuition fees or a deposit.

Le montant de cet acompte diffère en fonction de la durée du programme choisi :
- Moins de 14 semaines *(1 to 14 weeks)* : Totalité du montant dû
- De 15 à 29 semaines (*15 to 29 weeks)*: 3 000€
- De 30 à 45 semaines (30 *to 45 weeks)* : 5 000€
- À partir de 46 semaines (*more than 46 weeks)*: 7 000€

The deposit amount depends on the duration of the chosen program:
- *Less than 14 weeks: Total amount due*
- *15 to 29 weeks: €3,000*
- *30 to 45 weeks: €5,000*
- *More than 46 weeks: €7,000*

Pour les apprenants ayant besoin d'un visa d'études, des frais de candidature non remboursables sont applicables et seront déduits de l'acompte versé. Ils peuvent choisir l'une des deux options suivantes :
- **Candidature simple : 200€** (ou 1600 RMB pour les paiements effectués en Chine) - comprend l'envoi d'une lettre d'admission mentionnant une solution d'hébergement ;
- **Candidature et accompagnement : 400€** (ou 3200 RMB pour les paiements effectués en Chine) - comprend l'envoi d'une lettre d'admission mentionnant une solution d'hébergement et un accompagnement individualisé pour vérifier la cohérence du projet d'études / professionnel et des éléments de motivation qui seront présentés à Campus France / au Consulat.

For students requiring a student visa, non-refundable application fees apply and will be deducted from the paid deposit. *They may choose from the following options:*
- ***Simple application:*** *€200 (or 1600 RMB for payments made in China) - includes the issuance of an admission letter mentioning accommodation solutions.*
- ***Application and support:*** *€400 (or 3200 RMB for payments made in China) - includes the issuance of an admission letter mentioning accommodation solutions, and individualized support to verify the coherence of the study/professional project and the motivation elements to be presented to Campus France/the Consulate.*

En aucun cas, l'ISPA ne peut être tenu pour responsable des difficultés d'obtention de visa ou de titre de séjour sur présentation d'une lettre d'admission dans l'un de ses programmes.

Under no circumstances can ISPA be held responsible for difficulties in obtaining a visa or residence permit caused by presenting the admission certificate for one of its programs.

2 - PAIEMENT / PAYMENT

Il est possible de régler les frais d'inscription / d'acompte :
- par virement bancaire
- par Paypal (par carte / via compte PayPal)
- Par chèque (chèque bancaire uniquement - les chèques étrangers et/ou émis dans une autre monnaie que l'euro ne sont pas acceptés)
- En espèces (sur place uniquement)

Tuition fees/deposits can be paid via:
- *Bank transfer*
- *PayPal (by card or PayPal account)*
- *Check (bank check only – foreign checks and/or checks issued in currencies other than Euros are not accepted)*
- *Cash (on-site only)*

Les frais bancaires imputés à l'ISPA, notamment à la suite de règlements depuis l'étranger, seront refacturés aux apprenants.

Bank charges incurred by ISPA, especially from international payments, will be passed on to the students.

3 - ANNULATION - REPORT / CANCELLATION - POSTPONEMENT

3.1 : Délai de rétractation / Withdrawal Period

Les apprenants disposent d'un délai de rétractation à compter de la date de validation d'inscription, effective après paiement des frais de scolarité / de l'acompte pour les candidats à l'étranger.

Learners have a withdrawal period from the date of registration confirmation, which becomes effective after payment of tuition fees / deposit for international candidates.

Pour une inscription depuis l'étranger et/ou avec demande de visa, la demande doit être réalisée dans un délai de 14 jours après validation d'inscription, par email à l'adresse contact@ispa-langues.com. Si la formation n'a pas encore commencé, l'acompte versé sera remboursé en totalité et l'ISPA prendra automatiquement contact avec les autorités consulaires afin de les informer de l'annulation d'inscription.

For registration from abroad and/or with a visa request, the request must be made within 14 days of registration confirmation, by email at contact@ispa-langues.com. If the training has not yet started, the deposit paid will be fully refunded, and ISPA will automatically contact the consular authorities to inform them of the cancellation of registration.

Pour une inscription depuis la France, la demande doit être réalisée dans un délai de 10 jours après validation d'inscription, par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la formation n'a pas encore commencé, les frais seront remboursés en totalité, sous réserve de restitution des documents originaux d'inscription (certificat de scolarité / attestation d'inscription). Si la formation a commencé, les frais seront remboursés au pro-rata du volume réalisé et les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

For registration from France, the request must be made within 10 days of registration confirmation, by registered letter with acknowledgment of receipt. If the training has not yet started, the fees will be fully refunded, provided the original registration documents (certificate of enrollment / proof of registration) are returned. If the training has already started, fees will be refunded on a pro-rata basis of the completed part of the training, and registration fees will not be refunded.

3.2 : Annulation en amont de l'entrée en formation - hors délai de rétractation / Cancellation Before Program Start - Outside Withdrawal Period

Dans le cas d'une annulation d'inscription hors délai de rétractation, le montant de l'acompte n'est pas remboursable.

In the event of a cancellation outside the withdrawal period, the deposit is non-refundable.

En cas d'impossibilité de suivre la formation pour cause de :
- difficulté d'origine consulaire (refus de visa) reconnue et certifiée ;
- maladie grave reconnue et certifiée

un remboursement partiel de l'acompte pourra être effectué, sur demande et présentation d'un justificatif, dans les 60 jours suivant le début effectif de la formation. Le montant de ce remboursement sera automatiquement minoré des frais de candidature (d'un montant de 200€ ou de 400€ selon l'option choisie) et des frais d'inscription (d'un montant de 20€ ou de 100€ selon le programme choisi), non remboursables.

If the student is unable to attend the program due to:
- *Consular difficulties (visa refusal): recognized and certified (The student must provide related documents to prove these difficulties);*
- *Serious illness: recognized and certified (The student must present the corresponding medical documents),*

a partial refund of the deposit can be made, upon request and presentation of supporting documents, *within 60 days following the official start of the training. The amount of the refund will automatically be reduced by the application fees (200€ or 400€ depending on the chosen option) and the non-refundable registration fees (20€ or 100€ depending on the chosen programme).*

Un report d'admission peut également être consenti sur demande (contact@ils-ispa.com) **et présentation d'un justificatif.** Dans ce cas de figure, l'acompte sera conservé par l'ISPA et pourra être mobilisé pendant 2 ans à compter de son versement. Sans demande de remboursement justifié, il ne sera plus restitué après cette période.

An admission deferral can also be granted upon request (contact@ils-ispa.com) and presentation of supporting documents. In this case, the deposit will be retained by ISPA and can be used for up to 2 years from the payment date. Without a justified refund request, it will no longer be returned after this period.

3.3 : Pendant la formation - hors délai de rétractation / During the Program - outside Withdrawal Period

Toute formation commencée est due dans son intégralité et ne peut donner lieu à un remboursement.

Once a program has started, it is due in full and cannot be refunded.

En cas de force majeure (maladie, décès familial, accident grave) et sous réserve de fournir les justificatifs appropriés (certificat de décès d'un membre de la famille, lettre d'un médecin français attestant qu'un traitement n'est pas possible en France) et de la preuve d'achat d'un billet d'avion vers le pays d'origine acheté après l'évènement concerné, un report de la formation peut être consenti.

In the event of force majeure (illness, family death, serious accident) and subject to providing appropriate documentation (family death certificate, a letter from a French doctor certifying that treatment is not possible in France) and proof of purchase of a flight ticket back to the student's country after the event, a program deferral may be granted.

Un étudiant inscrit en formation ayant obtenu un visa d'études pour un projet d'études au sein de l'ISPA souhaitant abandonner en cours de programme devra impérativement compléter un formulaire d'abandon de formation et fournir les justificatifs demandés. L'ISPA se réserve le droit d'informer les autorités consulaires et préfectorales de toute situation problématique, ne correspondant pas aux conditions de visa attribué.

A student enrolled in a program with a student visa obtained for studying at ISPA who wishes to drop out during the program must complete a withdrawal form and provide the required supporting documents. ISPA reserves the right to inform the consular and prefectural authorities of any problematic situation that does not comply with the conditions of the issued visa.

3.4 : Changement de programme / Program Change

L'apprenant pourra exceptionnellement changer de programme de formation après son inscription, dans les 30 jours suivant son intégration, sous réserve de validation par l'école. Il devra compléter un formulaire (à demander à l'accueil ou par email à l'adresse contact@ispa-langues.com) et motiver sa demande. L'apprenant devra s'acquitter de la différence dans le cas où le montant des frais serait supérieur à ceux réglés pour le programme dans lequel il était initialement inscrit. En aucun cas l'apprenant ne pourra être remboursé de la différence s'il s'inscrit dans un programme aux frais de scolarité inférieurs à ceux payés initialement.

Learners may exceptionally change their program after registration within 30 days of starting, subject to validation by the school. They must complete a form (to be requested at reception or by email at contact@ispa-langues.com) and provide a reason for the request. The student must pay the difference if the new program's fees are higher than those for the program in which they were initially enrolled. Under no circumstances will the student be reimbursed for the difference if they register in a program with lower fees than those originally paid.

4 - ORGANISATION DES COURS / ORGANIZATION OF COURSES

4.1 : Vacances et jours fériés / Holidays and Public Holidays

L'ISPA diffuse chaque année un calendrier annuel de ses différents programmes. À noter : l'école sera fermée pendant 2 semaines à l'occasion des vacances de fin d'année, et, sauf création d'un groupe dédié, pendant les 3 premières semaines de septembre (dédiées à l'organisation pédagogique de l'année scolaire).

Each year, ISPA distributes an annual calendar for its various programs. Please note: the school will be closed for 2 weeks during the end-of-year holidays, and, unless a dedicated group is created, for the first 3 weeks of September (dedicated to the educational organization of the school year).

Les apprenants inscrits en COURS INTENSIFS pour une durée de plus de 24 semaines pourront, sur demande, prendre au maximum 4 semaines de vacances et ainsi reporter la date de fin de leur formation. Pour obtenir cette interruption sans frais, il est nécessaire de remplir un formulaire (à demander à l'accueil ou par email à l'adresse contact@ispa-langues.com) et de le transmettre au minimum 5 jours ouvrés avant la date début souhaité de cette interruption. La formation doit être interrompue un vendredi, et la reprise effectuée un lundi. La date de reprise est à mentionner sur le formulaire.

Learners enrolled in INTENSIVE FRENCH COURSES for a duration of more than 24 weeks may, upon request, take up to 4 weeks of vacation and thus extend their training completion date. To obtain this interruption free of charge, it is necessary to complete a form (available at reception or by email at contact@ispa-langues.com) and submit it at least 5 working days before the desired start date of the interruption. The training must be interrupted on a Friday, and resumed on a Monday. The return date must be specified on the form.

Par ailleurs, à partir du 01/09/2025, pendant les jours fériés, les cours ne seront ni maintenus, ni rattrapés, ni remboursés.

Furthermore, starting from 01/09/2025, during public holidays, courses will not be maintained, rescheduled, or refunded.

4.2 : Emploi du temps / Schedule

L'ISPA se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, les horaires, l'organisation des modules et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement les apprenants.

ISPA reserves the right to modify, if necessary, the timetable, the organization of modules, and the course schedule, provided that learners are informed beforehand.

4.3 : Effectifs / Class Sizes

Le nombre maximum d'apprenants par cours est de 16 (20 en période de forte affluence - pour une durée limitée). Dans le cas où un groupe de niveau / un programme accueillerait moins de 3 apprenants, l'ISPA se réserve le droit de proposer un report de formation, une reprogrammation en cours semi-particuliers ou particuliers (en réduisant le nombre de leçons à hauteur de 50% du volume initial pour 2 participants / 35 % du volume initial pour un participant) ou de proposer une annulation donnant lieu à un remboursement. Cela peut concerner tout ou partie de la formation (groupe de niveau ou spécialité).
Cette solution temporaire pourra prendre fin lorsque le niveau de l'apprenant lui permettra de rejoindre un groupe existant ou après arrivée de nouveaux effectifs dans le groupe concerné.

The maximum number of learners per class is 16 (20 during peak periods - for a limited time). If a level group or program has fewer than 3 learners, ISPA reserves the right to propose a postponement of the training, rescheduling as semi-private or private courses (reducing the number of lessons by 50% of the initial volume for 2 participants / 35% of the initial volume for 1 participant), or an option for cancellation with a refund. This may apply to part or all of the training (level group or specialty).
This temporary solution will end when the learner's level allows them to join an existing group or when new learners arrive in the group in question.

4.4 : Cours individuels / Individual lessons

Dans le cadre des cours individuels, une programmation des séances est réalisée en concertation avec l'équipe administrative. Les cours sont non-remboursables en cas d'annulation moins de 24 heures avant la séance prévue. En cas d'absence programmée et communiquée plus de 24 heures avant la séance, celle-ci sera reprogrammée dans les 31 jours suivants. Tout retard à une séance est déduit de la durée de cette même séance.

For individual lessons, scheduling is done in consultation with the administrative team. Courses are non-refundable in case of cancellation less than 24 hours before the scheduled session. If the absence is notified more than 24 hours in advance, the session will be rescheduled within 31 days. Any tardiness is deducted from the duration of the session.

5 - COMPORTEMENT / BEHAVIOR

5.1 : Assiduité / Attendance

L'apprenant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Dans le cas contraire, l'ISPA se réserve le droit de prendre les sanctions qui s'imposent, allant de l'interruption des services d'accompagnement jusqu'à l'exclusion. Il est à noter que l'assiduité est mentionnée sur l'attestation de fin de formation distribuée à tous les apprenants.

Learners are required to attend classes regularly. Otherwise, ISPA reserves the right to take appropriate action, ranging from suspension of support services to expulsion. It should be noted that attendance is mentioned on the certificate of completion issued to all learners.

5.2 : Retards / Lateness

Afin de ne pas perturber la classe, les retardataires de plus de 30 minutes devront passer par la vie scolaire afin d'obtenir une autorisation à rejoindre le cours. Les cours perdus du fait de retards ne pourront être rattrapés et seront considérés comme des absences non justifiées.

To avoid disrupting the class, latecomers arriving more than 30 minutes late must report to student services to obtain permission to join the class. Missed lessons due to lateness cannot be made up and will be considered as unjustified absences.

5.3 : Exclusion / Expulsion

En cas de manquement au règlement intérieur de l'ISPA consultable à l'accueil et distribué en début de parcours à chaque apprenant, l'école se réserve le droit d'interrompre la formation de l'apprenant fautif.

In the event of a breach of ISPA's internal regulations, which can be consulted at reception and are distributed to every learner at the beginning of their course, the school reserves the right to terminate the learner's training.

6 – ASSURANCE / INSURANCE

Les apprenants sont tenus de souscrire personnellement une assurance auprès de la compagnie d'assurance de leur choix afin de couvrir tous les risques (maladie, vol, accident, rapatriement, annulation, etc) auxquels ils peuvent être exposés à l'occasion de leur voyage et/ou de leurs déplacements pour se rendre à l'école, pendant les activités / excursions, mais aussi dans leur hébergement. Ils devront fournir leur attestation au moment de leur inscription administrative.

Learners are required to take out insurance personally with an insurance company of their choice to cover all risks (illness, theft, accident, repatriation, cancellation, etc.) that they may encounter during their trip and/or their travel to school, during activities/excursions, and also at their accommodation. They must provide proof of insurance at the time of their administrative registration.

7 – MINEURS / MINORS

Dans le cadre de ses programmes généraux (Cours intensifs, programmes propédeutiques, français à la carte, préparation aux examens, cours particuliers…), l'ISPA peut accueillir des apprenants à partir de 16 ans.

For its general programs (Intensive Courses, Preparatory Programs, French à la carte, Exam Preparation, Private Lessons, etc.), ISPA can accept learners from the age of 16.

Toute personne de moins de 18 ans doit joindre à son formulaire d'inscription une autorisation parentale déchargeant l'ISPA de toute responsabilité. Les responsables légaux des mineurs sont informés que l'ISPA est une école fréquentée majoritairement par des adultes. L'ISPA n'étant pas un centre d'études fermé, les mineurs n'ont aucune restriction quant à leurs sorties, pendant et en dehors des jours de cours. Les responsables légaux qui choisissent ce programme doivent s'assurer que leur enfant est suffisamment mature, autonome et responsable dans la vie quotidienne pour les sorties, transports et l'entretien de son hébergement.

Any person under 18 years old must attach parental authorization to their registration form, releasing ISPA from all liability. The legal guardians of minors are informed that ISPA is a school attended primarily by adults. Since ISPA is not a closed study center, minors are not subject to any restrictions regarding their outings, both during and outside of class hours. Legal guardians who choose this program must ensure that their child is sufficiently mature, autonomous, and responsible in daily life for outings, transport, and maintaining their accommodation.

8 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES / COMPLAINTS AND DISPUTES

Toute suggestion ou réclamation concernant l'organisation de la formation ou des services proposés par l'ISPA doit faire l'objet d'une déclaration par email à l'adresse contact@ispa-langues.com avant le départ de l'apprenant, afin de laisser à l'ISPA l'opportunité d'apporter une solution adéquate.

Any suggestion or complaint concerning the organization of training or services offered by ISPA must be made via email to contact@ispa-langues.com before the learner's departure, in order to allow ISPA the opportunity to provide an appropriate solution.

L'ISPA s'engage à recevoir l'apprenant concerné en rendez-vous afin d'échanger autour du problème rencontré et de proposer si possible une solution, dans le respect des conditions générales de vente de l'école.

ISPA commits to meeting with the concerned learner to discuss the issue encountered and to propose, if possible, a solution, in compliance with the school's general terms and conditions of sale.

Les présentes CGV sont rédigées en français et en anglais. Elles peuvent être traduites automatiquement dans d'autres langues par des outils numériques. En cas de conflit de traduction, c'est la version française qui prévaut sur toute autre version.

These GTCs are written in French and English. They may be automatically translated into other languages using digital tools. In case of a translation conflict, the French version prevails over any other version.

En cas de litige, la loi française est applicable et les affaires seront jugées sous la juridiction du Tribunal d'Amiens.

In case of disputes, French law is applicable, and matters will be judged under the jurisdiction of the Tribunal of Amiens.

9 - DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES / IMAGE RIGHTS AND DATA PROTECTION

L'ISPA se réserve le droit de prendre des photos / vidéos des étudiants pendant les cours et activités organisées par l'école, sauf opposition explicite de leur part. Toute objection doit être signalée au plus tard le jour de l'inscription administrative.

ISPA reserves the right to take photos/videos of students during classes and activities organized by the school unless they explicitly object. Any objection must be indicated no later than on the day of administrative registration.

L'ISPA recueille et traite les données pour gérer efficacement l'inscription des apprenants et leur suivi. Ces données sont réservées à un usage interne. Tout apprenant peut demander à l'ISPA la communication des données le concernant et les faire rectifier si besoin, conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 en contactant nos services à l'adresse contact@ispa-langues.com. Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité sur notre site internet.

ISPA collects and processes data to efficiently manage learners' registration and monitoring. This data is for internal use only. Any learner can request ISPA to share the data concerning them and to have it corrected if necessary, in accordance with the provisions of the Data Protection Act n°78-17 of January 6, 1978, modified in 2004 by contacting our services at contact@ispa-langues.com. For more information, please read our privacy policy on our website

L'acte de candidature papier, mail ou en ligne vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

By submitting an application, whether on paper, by email, or online, the student agrees to these general conditions of sale.